



COMMUNE  
**D'AIGLE**

**LA MUNICIPALITÉ**

Au Conseil communal d'Aigle

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2026-09 du lundi 24 août 2026**

Relatif à

**LA DEMANDE DE CREDIT POUR LE REAMENAGEMENT ET LA  
VEGETALISATION DES COURS D'ECOLE DE LA GRANDE-EAU ET DES  
PETITS-POIS.**

Annexes :

- Plan du projet de la cour d'école de la Grande-Eau
- Rapport de synthèse de l'atelier participatif
- Plan de l'avant-projet de la cour des Petits-pois
- Synthèse boussole 21

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## **1. PREAMBULE**

Dans le cadre de la mesure 3.1.5 du Plan climat communal, le mandat relatif à l'élaboration d'un plan canopée a été attribué le 15 avril 2024.

Cette étude est désormais achevée et a permis d'identifier plusieurs sites prioritaires présentant un faible taux d'arborisation ainsi qu'un potentiel important de plantation d'arbres et/ou de végétalisation des surfaces.

Les cours d'école figurent parmi ces sites prioritaires. La Municipalité a décidé de retenir la cour du collège de la Grande-Eau ainsi que celle des Petit-Pois, à la Planchette, afin d'y développer des projets de végétalisation adaptés. Ces deux espaces sont aujourd'hui fortement minéralisés.

Dans le contexte du réchauffement climatique, la qualité de l'aménagement des cours d'école constitue un enjeu majeur pour le bien-être et la santé de leurs utilisateurs. L'objectif ne consiste pas uniquement à planter des arbres, mais à concevoir des espaces répondant aux besoins pédagogiques, récréatifs et sociaux des élèves, tout en améliorant le confort climatique.

### **Cour d'école de la Grande-Eau**

Pour le projet de la Grande-Eau, les élèves ont été associés à la démarche de conception. Deux classes de 5P–6P et deux classes de 7P ont participé à un diagnostic participatif afin de transmettre leur perception de la cour et leurs attentes à l'équipe de projet, composée des services techniques et des mandataires.

Sur la base de ces échanges, un projet a été élaboré dans le but de végétaliser la cour tout en préservant les usages actifs, fortement plébiscités lors des ateliers participatifs.

### **Cour d'école des Petit-Pois**

Le projet de réaménagement de la cour des Petit-Pois a été initié par les enseignantes de l'établissement afin de rendre la cour plus ludique pour les élèves. Un avant-projet a ensuite été élaboré par le Service de l'urbanisme de la commune afin d'intégrer des espaces végétalisés à la proposition initiale. Au vu de sa configuration et son exposition à la surchauffe, il est pertinent de l'intégrer à ce préavis dédié à la végétalisation des cours d'écoles.

### **Préaux couverts – état des lieux et besoins**

Parallèlement, afin de répondre aux exigences de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), une étude relative à la création de surfaces couvertes a été menée pour la cour de la Grande-eau. Celle-ci a permis de vérifier que le ratio de préau couvert requis par la réglementation puisse être atteint.

Dans cette perspective, un mandat d'étude a été confié à un bureau d'architecture afin de développer les projets de couverts en coordination avec les projets de réaménagement des cours d'école. Cette approche a permis d'intégrer l'ensemble des interventions dans une demande unique de crédit de construction, objet du présent préavis.

La directive suivante regroupe les exigences en termes de bâtiment et environnement scolaire.

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/etat\\_droit/portail-communes/Constructions\\_scolaires/1\\_AmenagementsScolaires.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/portail-communes/Constructions_scolaires/1_AmenagementsScolaires.pdf)

## 2. HISTORIQUE

- 15 avril 2024 : Attribution du mandat pour la réalisation du plan canopée
- Décembre 2024 : Validation des zones prioritaires concernées par un besoin en canopée dont la cour d'école de la Grande-eau
- 10 et 17 juin 2025 : Atelier participatif avec les élèves
- 20 octobre 2025 : Adjudication d'un avenant pour le développement d'un projet sur un des sites identifiés par le Plan canopée, à savoir la cour d'école de la Grande-Eau.
- 23 mars 2026 : Adjudication de l'offre pour l'étude et projet de couverts pour le préau de la Grande-eau.
- 27 juillet 2026 : Préavis favorable de la Municipalité pour le développement des projets de cours d'école et de couvert.

## 3. CONTEXTE ACTUEL

### Cour d'école de la Grande-Eau

La cour d'école de la Grande-Eau est aujourd'hui très minérale. Son revêtement foncé emmagasine fortement la chaleur et contribue à des températures élevées durant l'été. En matière d'utilisation, les espaces sont ouverts et occupés dans leur ensemble par les élèves lors des récréations. Certaines zones se prêtent davantage aux jeux de ballon, tandis que d'autres sont plus adaptées aux jeux libres ou aux activités calmes.

Les ateliers participatifs ont toutefois mis en évidence que l'organisation de la cour manque de lisibilité. Les différents espaces et leurs usages ne sont pas suffisamment identifiables, ce qui limite leur appropriation par les élèves et rend parfois la cohabitation entre les différentes activités plus difficile.



Photo : Cours d'école actuelle – Site scolaire de la Grande-Eau

Les deux ateliers participatifs organisés avec les élèves de l'école de la Grande-Eau ont permis de recueillir une vision riche et nuancée de leurs besoins, ressentis et aspirations pour leur cour d'école. Les participant.e.s ont fait preuve d'une grande capacité à proposer des idées concrètes et cohérentes, tout en abordant des enjeux complexes tels que le climat, la biodiversité, le partage de l'espace, le bien-être ou encore la sécurité.

Il ressort de cette démarche que les élèves ne souhaitent pas seulement plus de jeux, mais une cour vivante, équilibrée, accueillante et inclusive, adaptée à la diversité des usages et des profils.

Les propositions mettent en lumière :

- Une demande claire de diversification des jeux et des activités physiques, avec des équipements accessibles à tous les âges ;
- Un besoin fort de végétalisation, d'ombrage et de rafraîchissement face aux fortes chaleurs ou de couverts lors de météo pluvieuse ;
- L'importance de coins calmes pour se détendre, lire, ou simplement ne pas participer à des activités sportives ;
- Une volonté de rendre la cour plus vivante, inclusive et agréable, tant par la végétalisation que par le mobilier ;
- La nécessité de mieux répartir les usages pour que chacun·e trouve sa place, notamment en réduisant les conflits liés aux jeux de balles.

### **Cour d'école des Petit-pois**



Photos : Cour actuelle – école des Petit-pois

Dans son état actuel, cet espace ne permet pas de garantir un confort climatique satisfaisant pour les élèves. En effet, la prédominance de surfaces minérales foncées, associée à la façade vitrée du bâtiment qui réfléchit le rayonnement solaire vers la cour, favorise l'accumulation de chaleur. Cette configuration génère un îlot de chaleur ; Entraînant des températures élevées durant les périodes estivales et une dégradation des conditions d'utilisation de la cour de récréation.

## 4. DESCRIPTION DES PROJETS

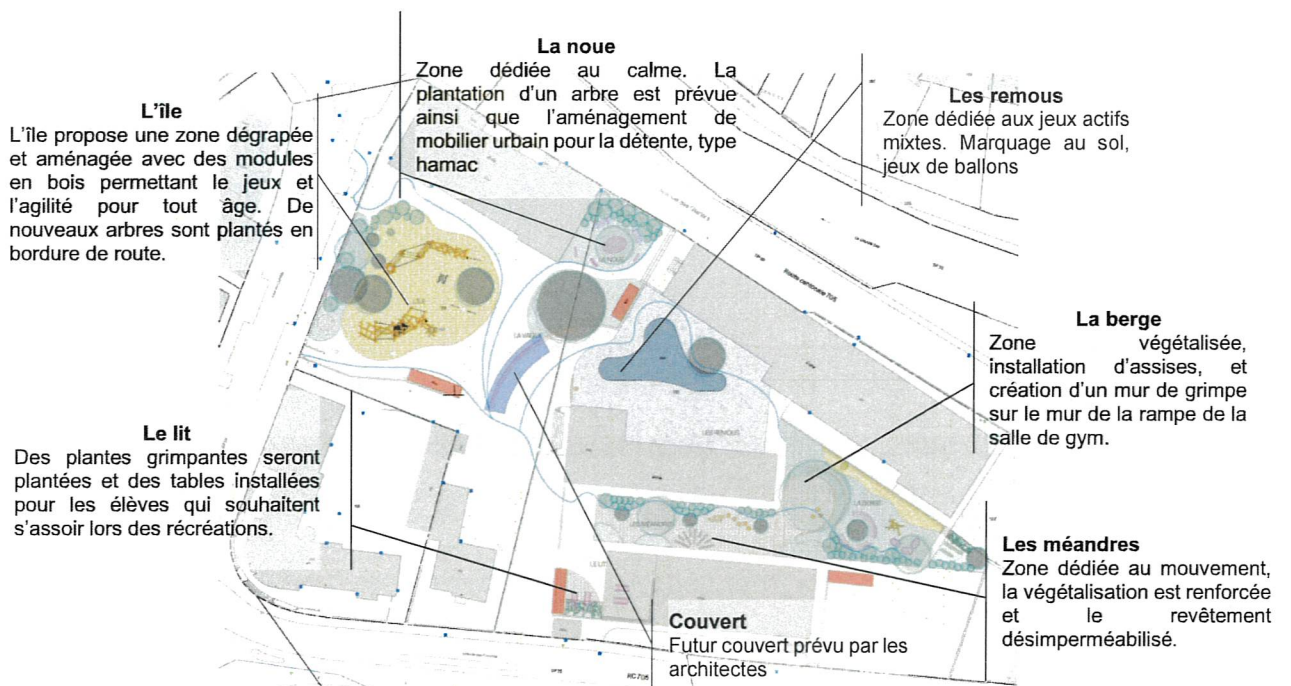
### Cours d'école de la Grande-Eau

Le projet de réaménagement de la cour d'école de la Grande-Eau découle du plan canopée. Actuellement très minérale, la cour présente un important potentiel d'arborisation permettant d'augmenter la couverture de la canopée par la plantation de nouveaux arbres.

Le projet développé prévoit ainsi la plantation d'arbres, la désimperméabilisation de certaines surfaces minérales ainsi que le réaménagement des espaces afin d'offrir un cadre plus agréable, plus fonctionnel et mieux adapté aux besoins et aux usages des élèves.

Les espaces sont décrits sur l'image ci-dessous, ils ont été imaginés en tenant compte des retours d'expériences des élèves recueillis lors des ateliers participatifs qui se sont déroulés durant deux après-midi en juin 2025.

Le thème de l'eau est central dans le projet. L'eau évoque une caractéristique forte du site avec la présence de la Grande-Eau à proximité. L'eau est le fil conducteur du projet et permet de distinguer les différents espaces tout en créant une cohérence entre chacun. Un fil d'eau sera représenté au sol pour relier symboliquement les espaces qui apparaissent aujourd'hui très dissociés et peu clairs.

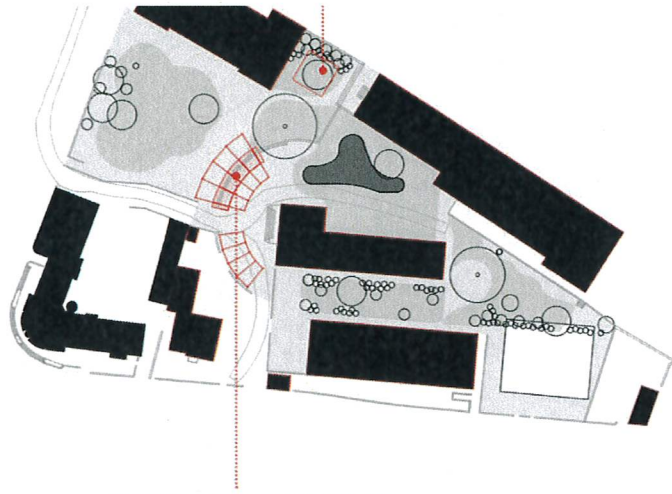


## Cour d'école de la Grande-Eau - Construction d'un couvert

Lors de travaux de rénovation ou de transformation d'un site scolaire, il est indispensable de s'assurer que les équipements faisant l'objet des interventions soient conformes aux normes en vigueur.

Dans ce cadre, il a été constaté que la surface du préau couvert existant ne répondait pas aux exigences cantonales applicables aux constructions scolaires.

Le projet prévoit ainsi la construction d'un nouveau couvert permettant d'augmenter la surface couverte de 80m<sup>2</sup>. Une option permettant d'étendre le couvert est proposée dans le projet. L'extension permet d'étendre le couvert ponctuellement lors d'évènement ou de manifestation.



Couvert V.1 / V.2 - Accentuation de l'espace central\*  
variante choisie pour développement détaillé

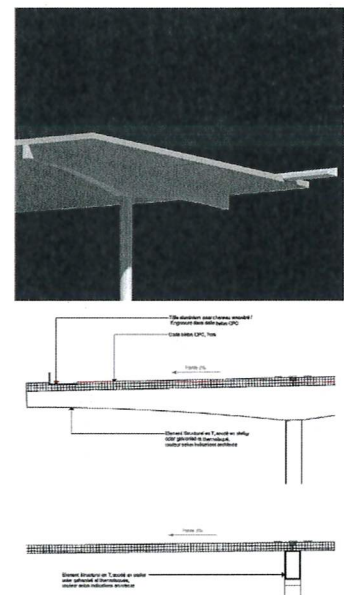
\*Avec possibilités d'extension (pp. 23-29)

« L'intention est, d'une part, de valoriser les potentiels existants du lieu, et d'autre part, d'apporter une proposition cohérente avec le développement global des aménagements extérieurs. » BAAU architectes

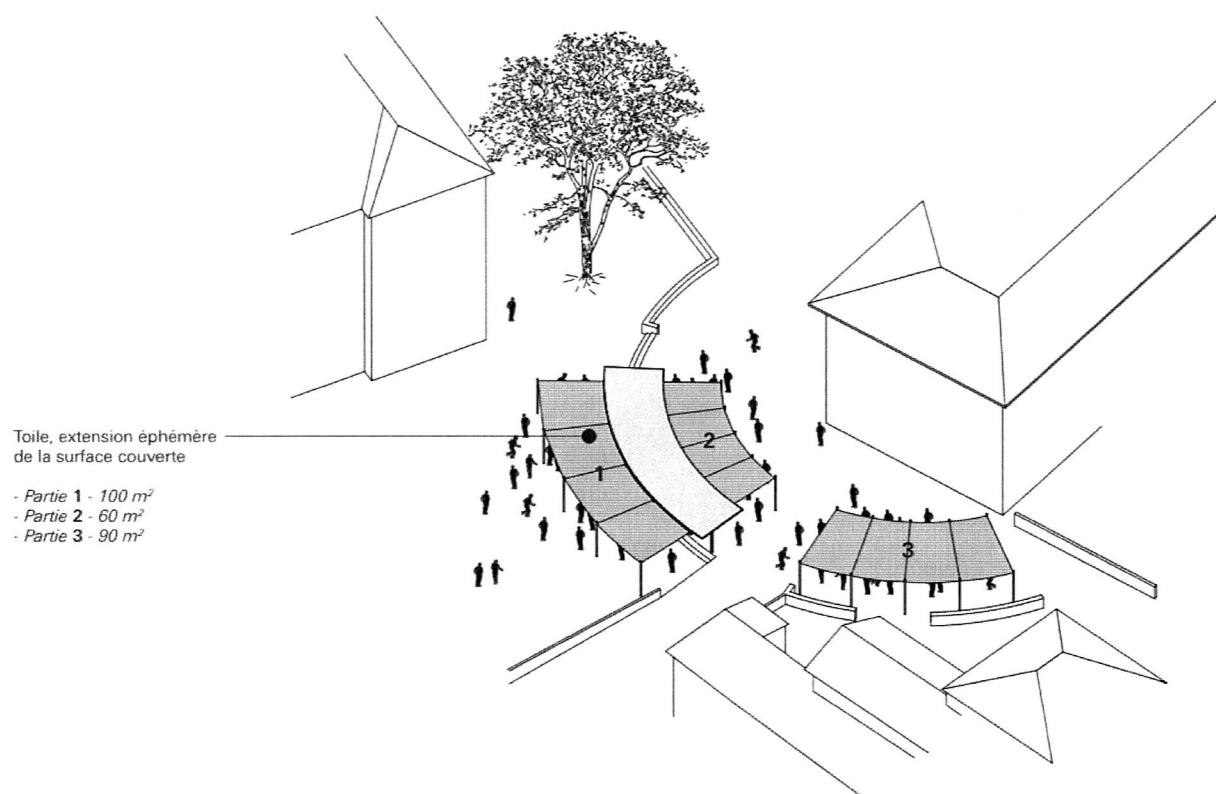
La matérialité du couvert est un type de béton appelé « béton CPC ». Il permet une finesse de mise en œuvre avec un minimum de 7cm d'épaisseur. Il s'intègre parfaitement avec le couvert existant et la matérialité des bâtiments environnants.



Vue 3D du couvert intégré dans la cour d'école d'aujourd'hui

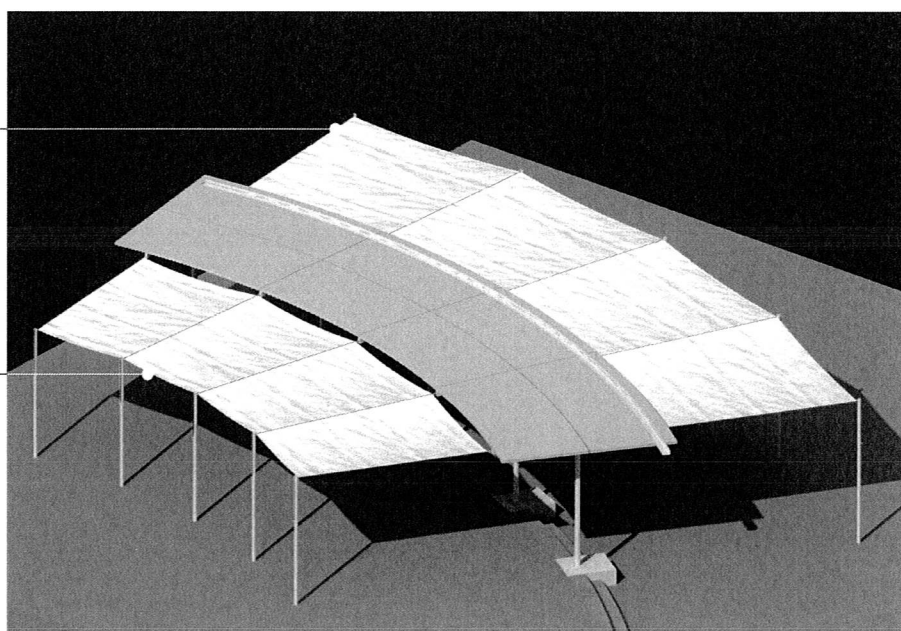


## Option d'extension du couvert – illustration



Toile, protection solaire et pluie  
Partie 1 - 90 m<sup>2</sup>

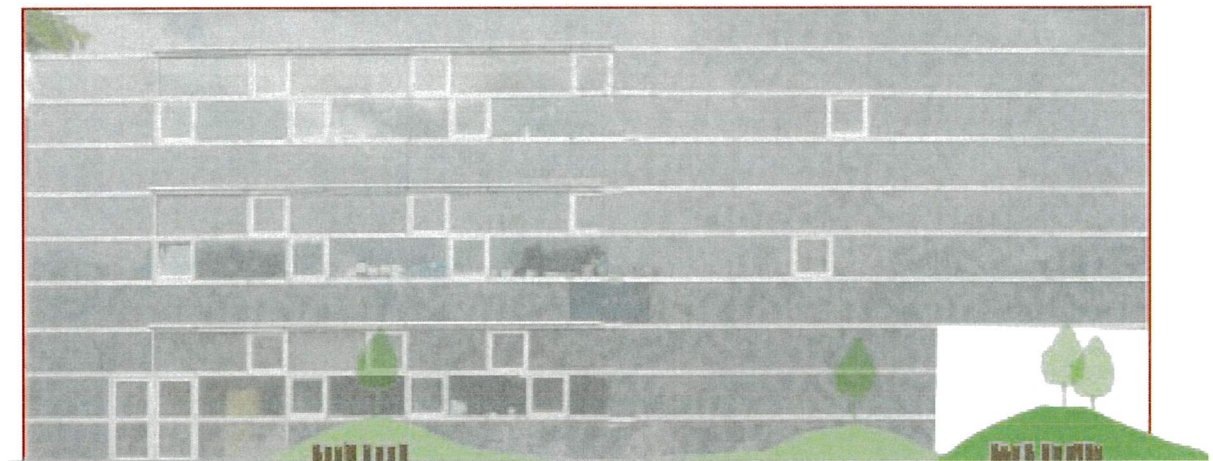
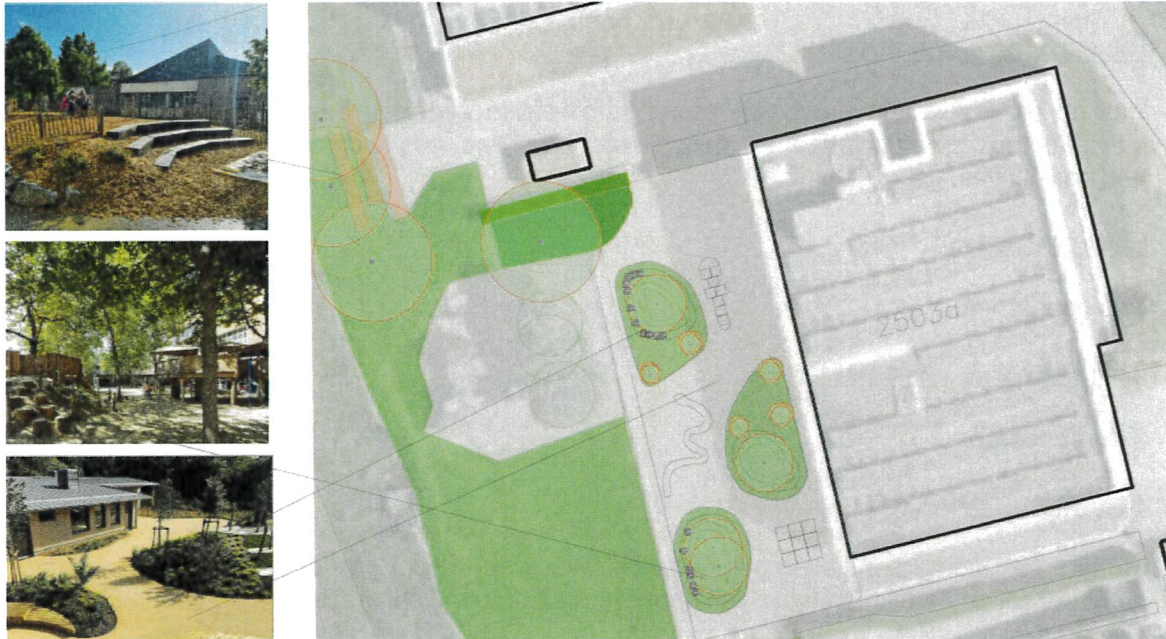
Toile, protection solaire et pluie  
Partie 2 - 60 m<sup>2</sup>



### Cour d'école des Petits-pois

L'initiative a été proposée par les enseignantes des Petits-pois. Le projet a ensuite été repris par le service afin de répondre à la demande initiale tout en proposant la végétalisation de la cour.

Le projet prévoit ainsi un réaménagement visant à améliorer le confort thermique de cet espace par le dégrapage de certaines surfaces, l'augmentation de la végétalisation et le marquage de jeux au sol. Ces interventions contribueront à réduire les effets des fortes chaleurs et à améliorer la qualité de vie des élèves.



#### **4.1. Infrastructures souterraines**

##### Réseau d'eau potable

Pas de remplacement prévu

##### Réseau d'eaux usées (EU)

Pas de remplacement prévu

##### Réseau d'eaux claires (EC)

Pas de remplacement prévu. Le projet sera réalisé avec les pentes adéquates pour une infiltration directe ou favorisant le ruissellement de l'eau vers les grilles existantes en fonction des possibilités.

##### Éclairage public

Pas concernés

##### Chauffage à distance (CAD)

Pas concernés

##### Autres services

La fibre optique sera installée pendant les travaux de la cour afin que les salles du bâtiment 54 et les salles de gymnastique puissent être raccordées. Il s'agit d'une obligation de la DGEO

## 5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La végétalisation des cours d'école est une mesure du plan climat communal.  
La Municipalité souhaite concrétiser cette mesure et ainsi contribuer à la réduction des îlots de chaleur tout en apportant plus de qualité dans les cours d'école concernées.

Les projets de réaménagement de la cour de la Grande-Eau et de la cour des petit-pois ainsi que la création d'un nouveau couvert contribueront à améliorer la qualité de vie des utilisateurs des infrastructures scolaires.

## 6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

|                                                                                               |                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24 août 2026                                                                                  | Dépôt du préavis à la Municipalité                                                                                 |
| 5 novembre 2026                                                                               | Préavis au conseil communal pour approbation du crédit                                                             |
| Novembre 2026                                                                                 | Dépôt des projets à l'enquête publique                                                                             |
| 1 <sup>er</sup> semestre 2027                                                                 | Projet d'exécution et appel d'offres                                                                               |
| Été 2027-Été 2028<br>(planning indicatif, dépendant des procédures et du phasage des travaux) | Réalisation du projet de la cour de la Grande-Eau et du couvert, végétalisation de la cour d'école des petit-pois. |

## 7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Les projets concernés par ce préavis sont comparables aux projets ayant fait l'objet des préavis 2015-12 et 2018-14, concernant notamment le réaménagement des espaces extérieurs autour des bâtiments scolaires du Kiwi et du collège des Dents-du-Midi.  
Ces projets, dont les travaux se sont terminés en 2023, ont permis l'aménagement d'espaces verts et la plantation d'arbres en lien direct avec les cours des bâtiments du Kiwi et des Dents-du-Midi. Ces travaux ont permis d'apporter une réelle qualité au site ainsi qu'un meilleur confort aux élèves.



A gauche : photo de la cour du Kiwi, Dents-du-Midi en second plan  
A droite en haut : vue aérienne, 2018  
A droite en bas : vue aérienne, 2025

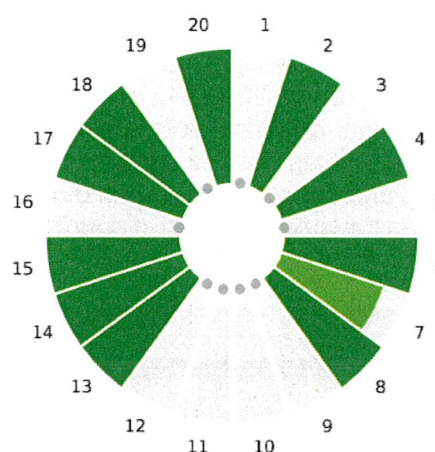
## 8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Actuellement, les surfaces des cours du collège de la Grande-Eau et des Petit-pois sont très largement minéralisées et imperméabilisées, ce qui bloque les fonctions naturelles du sol (infiltration de l'eau, support de biodiversité) et favorise le ruissellement de surface. Le projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité des sols et de désimpermeabilisation massive. Plutôt que de consommer du sol naturel, le projet "rend" des surfaces perméables à l'environnement à travers deux interventions majeures :

- Sur le collège de la Grande-Eau : Désimpermeabilisation d'une surface importante via la substitution du revêtement dur par des surfaces perméables et semi-perméables (grande surface en copeaux, nouvelles zones herbeuses et secteurs en gravier). Ces aménagements garantissent l'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle. La surface concernée représente environ 2539m<sup>2</sup> dont 1300m<sup>2</sup> de surface verte.
- Sur la cour des Petit-pois : Amélioration de la fonction biologique du sol par la création de trois nouvelles buttes végétalisées et arborisées, redonnant du volume, de la pleine terre et de l'ombre au site. Au-delà de la stricte maîtrise de l'artificialisation des sols, ces interventions créent une forte plus-value climatique et sociale. Elles permettent de lutter activement contre les îlots de chaleur urbains dans le milieu scolaire, améliorent le confort d'été des élèves et favorisent le retour d'une petite biodiversité urbaine.

## Synthèse

|                                               |   |    |
|-----------------------------------------------|---|----|
| 1. Mobilité                                   | ● | 11 |
| 2. Utilisation du sol                         | ● | 11 |
| 3. Qualité de l'air extérieur et intérieur    | ● | 11 |
| 4. Cadre de vie et espace public              | ● | 11 |
| 5. Énergie                                    | ● | 7  |
| 6. Changements climatiques et risques         | ● | 13 |
| 7. Diversité biologique et espace naturel     | ● | 15 |
| 8. Qualité du sol et de l'eau                 | ● | 6  |
| 9. Création de richesse                       | ● | 8  |
| 10. Conditions cadre pour l'économie          | ● | 9  |
| 11. Résilience économique                     | ● | 8  |
| 12. Compétitivité de l'économie et innovation | ● | 9  |
| 13. Consommation de ressources                | ● | 12 |
| 14. Formation et éducation                    | ● | 4  |
| 15. Égalité des chances                       | ● | 10 |
| 16. Cohésion sociale                          | ● | 10 |
| 17. Santé et prévention                       | ● | 3  |
| 18. Culture, sport et loisirs                 | ● | 3  |
| 19. Gestion publique                          | ● | 15 |
| 20. Gouvernance et partenariat                | ● | 16 |



Légendes

- Défavorable
- Défavorable avec points favorables
- Moyen
- Favorable avec réserves
- Favorable
- Pas concerné
- À approfondir

Synthèse complète en pièce jointe

## 9. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

### Fiche D12 – Végétalisation des sites scolaires / Plan d'action biodiversité Vaud 2019-2030 - [Lien de la fiche](#)

La fiche D12 fait partie de la boîte à outils à disposition des communes. Elle a comme objectif de :

- Préserver et promouvoir la biodiversité locale ;
- Renforcer l'arborisation aux abords immédiats des établissements ;
- Gérer les eaux de pluie à ciel ouvert ;
- Réduire les impacts environnementaux des infrastructures ;

La fiche D12 reprend également certains points du document « Aménagements scolaires – Recommandations », établi selon la base légale du Règlement des constructions scolaires primaires et secondaires, art. 5 (RCSPS, 2020). Ces points permettent de s'assurer de la conformité du projet avec les exigences. Ils sont cités ci-dessous :

- « Les espaces extérieurs favorisent la biodiversité, entre autres avec des espèces végétales à plus-values écologiques, et sont utilisés afin de lutter contre les îlots de chaleur aussi bien que pour des objectifs pédagogiques et de loisirs. Les grandes surfaces minérales sont proscrites. » (Chapitre 4, point 8)
- « Les aménagements extérieurs comportent des aires de récréation ouvertes et couvertes, végétalisées (...). La végétation existante est conservée dans la mesure du possible. Les surfaces perméables sont favorisées. L'aménagement d'espaces verts arborisés de qualité (création de zones ombragées), d'aménagements en faveur de la biodiversité (haies, vergers, nichoirs, points d'eau) et d'un potager est fortement recommandé, pour leurs apports tant environnemental (y compris climatique) que pédagogiques. Lorsque le site est en relation avec une zone de verdure ou à proximité d'une telle zone, ces surfaces peuvent être adaptées. » (Chapitre 6)

#### Projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération (PA3) :

La mesure P – NAT Nature en ville encourage le renforcement de la nature en milieu urbain. « Les espaces naturels en milieu urbain ont un rôle important à jouer en contribuant à la qualité de l'agglomération en offrant des espaces de délasserment de qualité aux habitants. Ils sont également à la source d'importantes fonctionnalités sociales et écologiques au sein des périmètres bâtis (régulation thermique, pollution sonore, etc.). »

#### Projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération (PA4) :

La mesure EPQ « Espaces publics de qualité » a pour but de créer des espaces publics de qualité en rationalisant les espaces de circulation et de stationnement, en aménageant des espaces propices à l'appropriation par les habitants, en prenant en compte le contexte patrimonial et en privilégiant des aménagements paysagers de qualité favorisant la biodiversité.

La mesure NAT reprend les objectifs du PA3 pour la mesure P-NAT

La mesure CLIM encourage un aménagement favorable à l'adaptation aux changements climatiques.

Sont mises en œuvre dans le projet :

- La plantation d'arbres
- L'augmentation de surfaces perméables et végétalisées
- Diminution de l'albédo par la mise en place d'un revêtement clair

## **Plan Directeur Communal**

le PDCom définit l'objectif d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

## **Plan climat communal**

Mesure 3.4.1 - Renforcer les exigences pour lutter contre les îlots de chaleur, dont augmenter l'arborisation et la perméabilité des cours d'écoles. P.31 du Plan climat communale 1<sup>ère</sup> génération.

## **10. INCIDENCES FINANCIERES**

### Subventions

Des subventions cantonales et fédérales sont octroyées pour les projets de végétalisation des cours d'école.

Le programme Adapt+ octroi des subventions jusqu'à 50% du coût de l'ouvrage pour la mise en œuvre.

L'enveloppe cantonale « fortes chaleurs » permet également d'obtenir des subventions à hauteur de 50% et ce jusqu'à 5000 CHF pour la construction de couvert ou 50% des coûts et ce jusqu'à 15'000 CHF pour des mesures liées à la ville éponge. Les mesures ne sont pas cumulables.

### Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 30 ans sera appliqué dès la fin des travaux.

## ESTIMATION DES COUTS

### Réaménagement de la cour d'école de la Grande-Eau

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Honoraires phase 31-32, <b>hors-préavis</b> , imputés sur le compte plan climat | 18'306 CHF |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Honoraires phase 33 | 5'000 CHF |
|---------------------|-----------|

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| Honoraires phase 41,51,52,53 | 105'000CHF |
|------------------------------|------------|

*Travaux par secteur  
(comprend le génie civil, le mobilier urbain, l'arborisation et travaux de paysagisme et le marquage)*

|       |             |
|-------|-------------|
| L'île | 430'000 CHF |
|-------|-------------|

|         |            |
|---------|------------|
| La noue | 81'000 CHF |
|---------|------------|

|          |            |
|----------|------------|
| La Vague | 50'000 CHF |
|----------|------------|

|            |            |
|------------|------------|
| Les Remous | 45'000 CHF |
|------------|------------|

|              |            |
|--------------|------------|
| Les Méandres | 80'000 CHF |
|--------------|------------|

|          |             |
|----------|-------------|
| La Berge | 130'000 CHF |
|----------|-------------|

|        |           |
|--------|-----------|
| Le lit | 36'000CHF |
|--------|-----------|

|                    |            |
|--------------------|------------|
| liaison (marquage) | 20'000 CHF |
|--------------------|------------|

|                   |     |            |
|-------------------|-----|------------|
| Divers & imprévus | 10% | 98'200 CHF |
|-------------------|-----|------------|

|                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| <b>TOTAL GRANDE-EAU</b> | <b>1'080'200 CHF</b> |
|-------------------------|----------------------|

### Couvert – Site scolaire de la Grande-Eau

|                                                            |               |
|------------------------------------------------------------|---------------|
| Honoraires frais d'étude, <b>hors-préavis</b> phases 31-33 | 35 132.50 CHF |
|------------------------------------------------------------|---------------|

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Honoraires sur préavis | 15'000 CHF |
|------------------------|------------|

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Construction du couvert | 156'200 CHF |
|-------------------------|-------------|

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| Options d'extension (1,2 selon schéma p.7) | 51'000 CHF |
|--------------------------------------------|------------|

|                  |     |           |
|------------------|-----|-----------|
| Divers & imprévu | 10% | 22220 CHF |
|------------------|-----|-----------|

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| <b>TOTAL COUVERT</b> | <b>244'420 CHF</b> |
|----------------------|--------------------|

### Réaménagement de la cour des Petit-Pois

|               |            |
|---------------|------------|
| Frais d'étude | 30 000 CHF |
|---------------|------------|

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Travaux d'aménagements paysagers | 100 000 CHF |
|----------------------------------|-------------|

|                   |     |            |
|-------------------|-----|------------|
| Divers & imprévus | 10% | 13 000 CHF |
|-------------------|-----|------------|

|                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| <b>TOTAL PETITS-POIS</b> | <b>143 000 CHF</b> |
|--------------------------|--------------------|

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| <b>TOTAL PREAVIS</b> | <b>1 467'620 CHF</b> |
|----------------------|----------------------|

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| <i>Arrondi à</i> | <b>1'470'000 CHF</b> |
|------------------|----------------------|

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2026-09 du lundi 24 août 2026
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

## DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF **1'080'200 TTC** pour les travaux de réaménagement de la cour d'école de la Grande-Eau, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF **244'420 TTC** pour la construction d'un couvert avec possibilité d'extension dans la cour d'école de la Grande-Eau
3. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF **143'000 TTC** pour le réaménagement de la cour des Petit-pois, sous déduction des subventions à recevoir ;
4. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de **CHF 1'470'000 TTC** pour le moment venu, aux meilleures conditions ;

## AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

G. Devaud



La Secrétaire

A. Decaillet

**Municipal délégué :** Stéphane Montangero